



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre d'administrateurs	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre,
En exercice : 17	Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Castelginest dûment
Présents : 10	convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Votants : 15	sous la présidence de Madame la Vice-Présidente du
Procurations : 5	CCAS

Convocation du Conseil d'Administration en date du : 22/09/2025	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil d'Administration en exercice est présente.
--	---

Publication en date du :
03/10/2025

Présents : Mme AZAM, Mme LANDES, Mr ABEILHOU, Mr DALMONTI, Mme DELCASSE, Mr DESSEAUX, Mme CHAMFEUIL, Mme MACHADO, Mme CHRISTOL, Mme VARLIETTE

Absents : Mr DARDENNE, Mme BOSQ

Membres du conseil d'administration excusés ayant donné Procurations : Monsieur Grégoire CARNEIRO Président du CCAS donne pouvoir à Mme LANDES, Mme CHERT-RAMES donne pouvoir à Mme DELCASSE, Mr DIZIER donne procuration à Mme AZAM, Mr DUMAS donne pouvoir à Mr DESSEAUX, Mr LEBRIS donne procuration à Mme MACHADO

Secrétaire de Séance : Mr ABEILHOU

Objet : Bourse au permis de conduire

Par délibération n° 09.043.043 du 28 avril 2009, le CCAS a mis en place un dispositif Bourse au Permis de conduire au bénéfice des jeunes Castelginestois(es).

Depuis 1er janvier 2024, l'âge minimum requis pour obtenir le permis B est passé de 18 à 17 ans. L'article R221-5 du code de la route, qui fixe les conditions minimales requises pour l'obtention du permis de conduire, a donc été modifié.

Il est donc proposé aux membres du Conseil d'Administration d'adapter le critère d'âge du dispositif Bourse au permis de conduire du CCAS de Castelginest, et ainsi permettre aux jeunes Castelginestois(es) âgé(e)s de 17 ans de pouvoir en bénéficier.

Le Conseil d'Administration, au vu de l'exposé de Madame la Vice-Présidente du CCAS et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la modification de l'âge des candidats, à savoir 17 ans, dans le cadre du dispositif Bourse au Permis de conduire
- **AUTORISE** Monsieur Grégoire CARNEIRO, Président du CCAS ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 29/09/2025

Résultats du vote

Pour : UNANIMITE
Contre : 0
Abstentions : 0

Grégoire CARNEIRO,

Pour le Président
Mme Jacqueline Landes
Vice-Présidente



Président du CCAS